



**Rapport de la commission des finances du Conseil communal de Villeneuve sur le
préavis n° 11/2018
Crédit d'étude pour la rénovation de la pataugeoire et des installations techniques
de la piscine communale**

Président : Marcel David YERSIN

Rapporteur : Thibaut CORNET

Membres : Nicolas de ANGELIS
Charles-Henri PILET
Nicolas RIESEN

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

M. Michel Oguey, Vice-syndic et Municipal des finances, délégué de la Municipalité, a rejoint la commission des finances lors d'une séance, pour compléter l'information et donner suite aux questions de la commission, qui le remercie pour sa disponibilité et ses réponses.

1 Préambule

La commission des finances ne s'est pas attardée longtemps sur la clause du besoin, tant il lui a paru nécessaire de procéder aux études proposées.

La piscine est un bien communal qu'il y a lieu de préserver et de mettre aux normes afin de permettre une exploitation optimale pour maintenir la qualité de ces installations pour le bien de la population, de présenter une bonne offre touristique et de garantir à la Commune un revenu financier non négligeable. Il paraît donc judicieux de procéder à ces études en vue de favoriser l'attrait de notre piscine. De plus, elles vont dans le sens de plusieurs interventions au Conseil communal sur l'amélioration de la piscine, notamment de la pataugeoire.

2 Aspect financier

Le présent préavis comprend le coût de la totalité des études jusqu'à livraison de l'ouvrage, soit un montant de 154'200.- Frs HT. Seules les études de projet définitif et d'appel d'offres seront engagées en cas d'acceptation, ce qui correspond aux deux premiers points du détail des études de chaque ingénieur, soit un total de 92'700.- Frs HT. Le mandat comprenant le projet d'exécution, le suivi de réalisation et la mise en service ne sera attribué que sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal d'un nouveau préavis de demande de crédit de construction.

Selon le Municipal Michel Oguey, le coût effectif des travaux d'exécution des installations prévues se montera à environ 1'000'000.- Frs, montant que l'on retrouve au plan d'investissements, auxquels il faudra rajouter 2 à 300'000.- Frs pour le génie civil.

Toujours selon le Municipal Michel Oguey, le montant annoncé pour l'avant-projet de l'ingénieur spécialisé dans les installations de piscine (11'200.- Frs HT) est déjà engagé puisqu'il a permis de préparer notamment le présent préavis.

3 Financement et amortissement

Le montant des études sera pris en charge par la trésorerie courante et amorti sur 5 ans, ce qui paraît raisonnable au vu du montant à engager, soit env. 100'000.- Frs TTC, dans un premier temps, puis 80'000.- Frs TTC dès l'approbation du crédit de construction, pour la suite des études.

4 Conclusions

La commission des finances remarque que ces études sont nécessaires et déboucheront sur un investissement intéressant pour ce patrimoine communal, afin de garantir son avenir à long terme, dans un développement durable pour les générations futures. C'est donc à l'unanimité de ses membres, que la commission des finances se rallie aux conclusions du préavis, telles que proposées par la Municipalité.

5 Décisions

Compte tenu de ce qui précède, la commission des finances, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Villeneuve

Vu le préavis N° 11/2018,

Où le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet,

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- 1) De lui accorder un crédit de 180'000.- Frs TTC pour une demande de crédit d'étude pour la rénovation de la patageoire et des installations techniques de la piscine communale décrite dans le présent préavis ;
- 2) De l'autoriser à financer ce montant par la trésorerie courante ;
- 3) De l'autoriser à amortir cette somme sur 5 ans.

Au nom de la commission des finances, Villeneuve, le 13 novembre 2018 :

Le président
Marcel David YERSIN



Le rapporteur
Thibaut CORNET

